

Image not found or type unknown



Succession paternelle avec testament

Par **jardicool**, le **21/12/2013 à 18:24**

Bonjour,
Mon pere decedes voila 6 mois je recois une renonciation a succession emanant du TGI concernant ma belle mere, mais mon notaire me signale que renonciation a succession ne signifie pas renonciation a testament est ce vrai? (en effet mariee sous regime de separation de bien avec mon pere depuis 5 ans il lui a fait dons sous testament de la quotite disponible soit 1/2 de droit chacuns).
merci de vos réponses